

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU RHONE

VILLE DE LYON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/880

Lyon 4e - Désaffectation du tènement de l'ancien collège Serin situé 2 bis place de Serin - EI 04045

Direction Centrale de l'Immobilier

**Rapporteur :** Mme GAY Nicole

**SEANCE DU 16 MARS 2015**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 18 MARS 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 9 MARS 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 19 MARS 2015

---

**PRESIDENT :** M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU :** Mme HAJRI Mina

**PRESENTS :** M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEH, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DÉPÔTS DE POUVOIRS :** M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), M. TOURAIN (pouvoir à M. COULON)

**ABSENTS NON EXCUSES :**

**2015/880 - LYON 4E - DESAFFECTION DU TENEMENT DE  
L'ANCIEN COLLEGE SERIN SITUÉ 2 BIS PLACE DE SERIN  
- EI 04045 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 19 février 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire d'une parcelle bâtie cadastrée sous le numéro 31 de la section AE, d'une surface de 2 406 m<sup>2</sup>, située 2 place de Serin à Lyon 4<sup>e</sup>.

Ce tènement immobilier dit « ancien collège Serin » a été mis à disposition de l'Etat jusqu'à la rentrée scolaire de 1985 pour accueillir un établissement scolaire du second degré. Puis, la Ville de Lyon a donné à bail à la société d'enseignement professionnel du Rhône (SEPR) l'ensemble des bâtiments et des espaces extérieurs dans le but de regrouper ses unités d'enseignement. Par courrier du 16 juillet 2013, cette société d'enseignement a souhaité résilier de façon anticipée ce bail au motif du transfert de son activité sur son campus situé 46 rue Rochaix à Lyon 3<sup>e</sup>.

Aujourd'hui, afin que la Ville de Lyon puisse disposer librement de ce bien et le valoriser, il apparaît nécessaire de prononcer la désaffection du domaine public à usage scolaire du tènement cadastré AE 31 (bâtiments et terrain) et situé 2 bis place de Serin à Lyon 4<sup>e</sup>.

Vu l'arrêté n° 01/2015 DSSEN de l'Académie en date du 28 janvier 2015 ;

Vu l'avis favorable de M. le Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement en date du 2 février 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 4<sup>e</sup> arrondissement ;

Oui l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

**DELIBERE**

1- La désaffection du domaine public à usage scolaire du bien sus-décris situé au 2 bis place de Serin dans le 4<sup>e</sup> arrondissement est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer tout acte administratif nécessaire à cette opération.

Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY